

1358 Valeyres-sous-Rances, le 08 décembre
2021



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

Municipalité de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

Du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 08 décembre 2021

Présidence : Monsieur Dominique Streckeisen

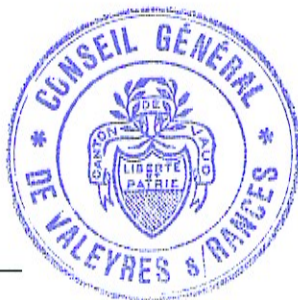
Préavis n° 04/21 : Indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Le Conseil Général décide :

De fixer les indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026, comme suit :

1. Syndic	Fr. 11'000.00 par année
2. Municipaux	Fr. 6'000.00 par année
3. Tarif horaire	Fr. 40.00 par heure
4. Indemnités de déplacement	Fr. 0.70 par km
5. Remboursement forfaitaire	Fr. 300.00 par année

Le président :
Dominique Streckeisen



La secrétaire
Catherine Fiaux